

**Projet de Renforcement de l'Entrepreneuriat en Elevage
(REEL Mahita)****AVIS d'APPEL A PROJET NER 001AP/ENABEL/REEL
Mahita/2022**

Sélection des promoteurs des projets d'entreprises (Micro Petites et Moyennes Entreprises), actifs au sein des filières/chaînes de valeur Bétail-Viande, Lait et Aviculture dans les régions de Dosso, Tahoua et Tillabéry (commune de Balleyara), d'intervention de REEL-Mahita


Dans le cadre du Projet de Renforcement de l'Entrepreneuriat en Elevage « REEL Mahita » dont la mise en œuvre a effectivement démarré en mars 2022 pour une durée de 5 ans, l'Agence Belge de Développement (**Enabel au Niger**) en partenariat avec le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (**FISAN**), lance cet appel à projets pour la sélection de promoteurs de projets d'entreprise à l'échelle des régions de Dosso, Tahoua et de Tillabéry (Balleyara). L'appel cible principalement les acteurs déjà en activité, promoteurs de Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) des filières/chaînes de valeur d'élevage qui répondent aux conditions générales suivantes :

- Les promoteurs exclusivement du secteur privé (producteurs/productrices des coopératives ou toute autre organisation de producteurs, petites et moyennes entreprises agricoles/rurales du sous-secteur de l'élevage) ;
- Les promoteurs qui tirent une partie ou l'essentiel de leurs revenus d'une activité des filières d'élevage prioritaire de REEL Mahita ;
- Les promoteurs qui développent des activités rentables, orientées vers le marché et créatrices d'emplois et de valeur ajoutée ;
- Les promoteurs solvables et n'ayant pas de crédits en souffrance vis-à-vis des Institutions Financières Partenaires (IFP) ;

Les conditions d'accès au financement dans le cadre de cet appel sont basées sur les principes et règles applicables aux mécanismes de la facilité 1 de FISAN. Le projet d'un promoteur sélectionné est financé selon le principe du coût partagé à travers une part contributive de la subvention de 40%, adossée au crédit d'une institution financière à hauteur de 50% et d'un apport personnel de 10%. Les conditions spécifiques d'éligibilité pour être bénéficiaire des fonds de subvention du projet REEL Mahita sont déterminées selon la catégorie (profil) du promoteur, les chaînes de valeur et activités économiques à haute valeur ajoutée en lien avec les filières avicoles, bétail-viande et lait, les zones/sites d'implantation du projet etc.

1. Bassins/communes et filières/chaînes de valeur d'élevage éligibles

Le projet REEL-Mahita soutient la compétitivité et la viabilité des chaînes de valeurs de trois (3) filières d'élevage (aviculture, lait et bétail/viande) dans les régions de Dosso, Tahoua et Tillabéry (Balleyara), soit sept (7) bassins repartis dans les 52 communes d'intervention.


1

Projet de Renforcement de l'Entreprenariat en Elevage (REEL Mahita)

1.1. Région de Dosso et Tillabéry (Baileyara)

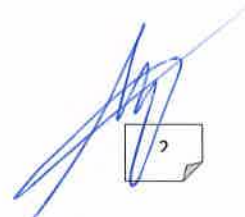
Bassins/zones	Communes éligibles	Filières éligibles
1. Dosso, Boboye et Falmei (12 communes)	<i>Sambera, Golle, Farrey, Dosso, Mokko, Kargui Bangou</i>	<ul style="list-style-type: none"> Bétail-viande rouge, Aviculture moderne et traditionnelle améliorée
	Birni Ngaouré, Kiota, N'gonga Fabidji	<ul style="list-style-type: none"> Aviculture semi-moderne et traditionnelle améliorée Lait et produits laitiers Bétail/Viande rouge
	Falmei, Guillagué	<ul style="list-style-type: none"> Laits et produits laitiers, Bétail/Viande
2. Loga-Baileyara (commune urbaine)	Loga, Falwel, Sokorbe et Baileyara	<ul style="list-style-type: none"> Bétail-viande rouge Aviculture semi-moderne et traditionnelle améliorée
2. Doutchi-Tibiri	Doutchi Dankassari Matankari Kore Mairoua, Tibiri Doumeiga Et Guéchemé	<ul style="list-style-type: none"> Bétail-viande rouge
		<ul style="list-style-type: none"> Aviculture semi-moderne et traditionnelle améliorée Laits et produits laitiers
3. Gaya-Dioundiou	Gaya, Yelou, Tanda, Bengou, Tounouga, Bana et Dioundiou	<ul style="list-style-type: none"> Bétail-viande rouge
		<ul style="list-style-type: none"> Lait et produits laitiers

N.B : Pour la région de Tillabéry, la zone d'intervention couvre uniquement la commune urbaine de Baileyara

1.2. Région de Tahoua

Bassins/zones	Communes éligibles	Filières d'élevage éligibles
1. Tahoua/ Illéla et Abalak	<ol style="list-style-type: none"> Tahoua1, Tahoua2, Kalfou, Barmou Tabalak, Illéla, Badaguichiri, Tajaé 	<ul style="list-style-type: none"> Bétail/viande
		<ul style="list-style-type: none"> Lait et produits laitiers
		<ul style="list-style-type: none"> Aviculture semi-moderne et traditionnelle améliorée
2. Konni/ Malbaza	<ol style="list-style-type: none"> Konni, Bazaga, Tsernawa, Aléla (Yaya) Doguérawa, Malbaza (Guidan Ider) 	<ul style="list-style-type: none"> Bétail/viande rouge
		<ul style="list-style-type: none"> Lait
3. Madaoua/Bouza/ Keita	<ol style="list-style-type: none"> Madaoua, Bangui Bouza, Karofane Keita, Ibohamane, Tamaské, Garhanga 	<ul style="list-style-type: none"> Bétail/viande rouge
		<ul style="list-style-type: none"> Aviculture semi-moderne et traditionnelle améliorée

N.B : Pour la spécialisation et la professionnalisation des acteurs, un promoteur peut se positionner sur tout au plus deux (2) chaînes de valeur d'une même filière d'élevage (2 principaux produits phares de son affaire).



Projet de Renforcement de l'Entrepreneuriat en Elevage (REEL Mahita)

2. Eligibilité des promoteurs de projet d'Entreprise (OP et MPME)

2.1. Critères de groupes cibles éligibles : Organisations paysannes et Micro, Petites Moyennes Entreprises (MPME, OP) formelles

1. Sociétés coopératives/Organisations Paysannes (OP), groupements féminins, Micro, Petites et Moyennes entreprises (MPME) formelles agricoles/rurales (MiEA, PEA, MEA, PMER) : Production, transformation et commercialisation des produits animaux et fournisseurs d'intrants, service (transport) et de matériels d'élevage.
2. Être active dans la mise en œuvre des projets d'entreprises des chaînes de valeur (Bétails sur pieds/viande (BV), Viande rouge/kilichi (VRK), Lait et produits laitiers (LPL) et Aviculture (AVI) : <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 2 ans d'expériences de l'entreprise dans le domaine économique avec des preuves à l'appui
3. Être enregistrée et formalisée en république du Niger : Agrément, statut, règlement intérieur, Registre de commerce et NIF ou s'engager à se formaliser et disposant d'un meilleur profil en entrepreneuriat (Acteurs déjà actifs)
4. Résidant ou pratiquant son activité économique dans les bassins/communes d'intervention du projet (REEL Mahita)
5. Être directement chargée de la préparation et de la gestion du projet et non agir en tant qu'intermédiaire ;
6. Être engagée et motivée dans le processus de renforcement d'un réseau ou Groupement d'Entreprises Intégrées et Collaboratives (GEIC) dans les bassins cibles du projet REEL Mahita
7. Être capable de mobiliser son apport propre en numéraire pour le complément de financement (apport personnel) et accepte de prendre un crédit auprès des Institutions Financières Partenaires (IFP) de FISAN
8. Disposer d'un terrain pour le site d'implantation du projet d'entreprise
9. L'âge pour le promoteur d'entreprise individuelle doit être compris entre 18 et 60 ans
10. L'âge des membres du groupement doit être compris entre 18 et 60 ans pour les cas d'activités individuelle du dossier soumis au financement

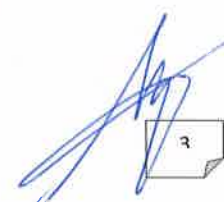
N.B :

- Les MPME et OP seront soumises à un diagnostic sommaire des capacités techniques, matérielles et organisationnelles et économiques au cours du processus de sélection (visite de terrain et des séances d'entretiens directs).

2.2. Critères de groupes cibles non éligibles

1. Agents d'Enabel et leurs parents au premier degré (père, mère, frère, sœur, époux (se), fils et fille) ;	11. Sociétés nationales et les établissements à caractère public
2. Fonctionnaires et contractuels de l'Etat et des collectivités territoriales	12. MPME et les OP, ne disposant pas d'autorisation d'exercice sauf pour des acteurs déjà engagés déjà actifs mais engagés pour se formaliser (avec des preuves)
3. Présidents de conseil régional	13. Promoteurs en contentieux judiciaires et condamnés par la justice
4. Préfets et gouverneurs	14. PME en procédure de faillite, de liquidation et de règlement judiciaire
	15. Promoteurs ayant été jugés reconnus coupables pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale
5. Agents salariés des ONG, associations de développement	16. Promoteur ne pouvant pas prendre crédit auprès des IFP
6. Maires des communes d'intervention du projet	
7. Membres du Gouvernement	
8. Députés nationaux	
9. Personnes ayant détourné des fonds publics, des projets et programmes et des Institutions financières	
10. Promoteurs d'entreprises non conformes à la mission et aux objectifs du fonds à Coûts Partagés	

NB : Déclaration du/de la demandeur (se) : le/la demandeur (se) doit déclarer qu'il ne se trouve dans aucune de ces situations. Si les fonds sont octroyés au promoteur, il devient le bénéficiaire-contractant identifié sur le contrat de partenariat avec FISAN. Le bénéficiaire-contractant est l'interlocuteur principal de l'autorité contractante (FISAN).



Projet de Renforcement de l'Entrepreneuriat en Elevage (REEL Mahita)

3. Projets/activités éligibles

- Les projets d'entreprise des promoteurs doivent porter sur des activités rentables, qui sont orientées vers le marché, la création et/ou la consolidation d'emplois et de revenu ;
- Les projets d'entreprises éligibles ont des liens directs avec au moins une des activités des maillons des chaînes de valeur d'élevage prioritaires du projet REEL Mahita ;
- Les projets doivent contribuer à la dynamique de développement économique des réseaux/Groupements d'Entreprises Intégrées et Collaboratives (GEIC) au niveau d'un ou de plusieurs bassins d'une région cible de REEL Mahita.

Tableau 2 : Types de projets d'entreprises éligibles au financement

I. Productions animales	Domaines d'activités économiques des projets d'entreprise éligibles	Région de Dosso et Tillabéry (Balleyara)	Région de Tahoua
		Bassins/zones	Bassins/zones
1.1. Elevage d'embouche ovine et bovine (B/V)	MPME d'embouche ovine d'au moins 15 têtes/cycle d'élevage	Dosso Doutchi/Tibiri	Konni/Malbaza Tahoua Illela
	PME d'embouche bovine d'au moins 7 têtes/cycle d'élevage	Loga/Balleyara Boboye/Famey	Madaoua/Keita Bouza
1.2. Production et collecte de lait de vache et de chamelle	Exploitation d'élevage de vache laitière d'au moins 5 vaches laitières ;	Gaya Doutchi	Tahoua Konni/Malbaza
	Un centre de collecte d'au moins 300 litre/jour) /Un centre secondaire de collecte de lait d'au moins 200 litres/jour	Gaya Doutchi Boboye/Falmey	Konni Tahoua
	La collecte de lait d'au moins 50 litre/jour) pour un promoteur individuel	Gaya Doutchi	Konni Tahoua
1.3. Aviculture traditionnelle améliorée et semi-moderne et moderne	Ferme d'aviculture semi-moderne (poulet de chair ou œuf de table) de taille minimale d'au moins 500 sujets par cycle	Dosso Boboye Tibiri-Doutchi	Konni/Malbaza Tahoua/Illela Madaoua/Bouza
	Exploitation d'aviculture traditionnelle semi-améliorée d'au moins 100 sujets (poulets ou pintades)	Tibiri-Doutchi Boboye Loga	Madaoua/Bouza
II. Transformation de produits animaux		Bassins/zones des régions de Dosso et Tillabéry (Balleyara)	Bassins/zones de la région de Tahoua
2.1. Transformation de la viande rouge	Unité de Boucherie semi-moderne de viande rouge	Dosso Loga/Balleyara Doutchi/Tibiri Birni/Falmey	Konni/Malbaza (ville) Tahoua/Illela (villes) Madaoua/Keita
	Une unité de grillade de la viande rouge d'au moins 5 carcasses de petits ruminants ou de 2 carcasses de gros ruminants par jour		Tahoua Illela Madaoua, Keita
	Unité semi moderne de fabrication de Kilichi		
2.2. Transformation de la volaille	Une unité de rôtisserie de transformation de volaille (poulet, pintade) de 50 à 100 sujets/jour au niveau des centres urbains et semi urbain	Dosso (Dosso, sambera, Gollé, Tibiri-Doutchi Loga (loga, Sokorbé et Falwel)	Tahoua/Illela Madaoua/Bouza
2.3. Transformation du lait	UTL semi moderne de transformation de lait d'au moins 500 litre/jour	Doutchi	Konni Tahoua
III. Distribution/commercialisation des produits animaux	Domaines d'activités économiques des projets d'entreprise éligibles	Bassins/zones des régions de Dosso et Tillabéry (Balleyara)	Bassins/zones de la région de Tahoua
	Une unité de distribution et de commercialisation de Kilichi ;		Madaoua/Bouza/Keita
	Unité de distribution et de vente des produits laitiers	Gaya, Doutchi/Tibiri	Konni/Malbaza Tahoua
	Un comptoir/point de collecte et de commercialisation de la volaille locale	Tibiri-Doutchi Loga Boboye	Madaoua/Bouza
IV. Approvisionnement en intrants, matériels et équipements d'élevage	Domaines d'activités économiques des projets d'entreprise éligibles	Bassins/zones des régions de Dosso et Tillabéry (Balleyara)	Bassins/zones de la région de Tahoua



Projet de Renforcement de l'Entrepreneuriat en Elevage (REEL Mahita)

I. Productions animales	Domaines d'activités économiques des projets d'entreprise éligibles	Région de Dosso et Tillabéry (Baileyara)	Région de Tahoua
		Bassins/zones	Bassins/zones
	Unité de fabrication /distribution d'aliments bétail ou de volaille	Sites très accessibles aux éleveurs (embouche, aviculture et élevage de vache laitière)	Sites très accessibles aux éleveurs (embouche, aviculture et élevage de vache laitière)
	Distribution et/ou vente d'aliment, matériels et équipements d'élevage (bétail et volaille)	Sites très accessibles aux éleveurs (embouche, aviculture et élevage de vache laitière)	Sites très accessibles aux éleveurs (embouche, aviculture et élevage de vache laitière)
	Exploitation de cultures fourragère d'au moins 1ha pour l'alimentation du bétail	Gaya Doutchi/Tibiri	Konni Madaoua

N.B :

- Cf la liste des bassins, départements et communes d'intervention du projet
- Les sites de projet d'entreprises d'aliments/intrants et petits matériels/équipements pour le bétail et volaille, doivent être très accessibles aux éleveurs ainsi que l'existence d'une demande réelle et potentielle
- Pour le projet d'entreprise des OP, le nombre d'animaux par membre ne doit pas être inférieur à 10 têtes pour les ovins et de 5 têtes pour les bovins
- Pour les organisations des femmes, le nombre d'animaux par membre est d'au moins 5 têtes pour les ovins et de 3 têtes pour les bovins
- Les MPME d'aviculture semi-moderne ou moderne, le promoteur doit faire preuve d'au moins deux (2) ans d'expérience dans le domaine ;
- La liste des activités n'est pas exhaustive

4. Modalités d'octroi de la subvention

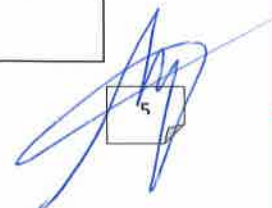
Un fonds de subvention du projet REEL Mahita est mis à la disposition de FISAN pour le soutien de financement des projets d'entreprises des acteurs actifs des filières/chaines de valeur d'élevage cibles tels que les OP, les exploitations familiales d'élevage, les petits producteurs, les promoteurs de Petites et des Moyennes Entreprises (MPME). Le financement de projet d'entreprise des promoteurs dans le cadre de cet appel est régi par le principe à coût partagé de FISAN dont :

- 40% de subvention ;
- 50% de crédit ;
- Et 10% d'apport en espèce du promoteur.

N.B : Le taux de subvention peut être revu à la hausse pour certaines catégories socioprofessionnelles (femmes et jeunes) ou des promoteurs qui présentent des projets innovants de développement des filières/chaines de valeur d'élevage

5. Coûts et dépenses éligibles et non éligibles

1. Coûts et dépenses éligibles au fonds de subvention	2. Coûts et dépenses non éligibles
Les investissements productifs : <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures, équipements et petits matériels et équipements d'élevage (aviculture, embouche, production laitière) et acquisition d'animaux (Vache laitière, géniteur, poussins /pondeuse etc.), • Equipements et matériels d'unités de transformation de produits d'origine animale etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les dettes et les charges de la dette ; • Les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ; • Les intérêts débiteurs ; • Les coûts déclarés par le bénéficiaire et pris en charge dans le cadre d'une autre action ou pris en charge par un autre bailleur ; • Les pertes de change ;



Projet de Renforcement de l'Entrepreneuriat en Elevage (REEL Mahita)

<p>Le fonds de roulement des projets d'entreprises des promoteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intrants zootechniques et sanitaires ; • Matières premières (animaux destinés à l'embouche, poussins poulet,); • Marchandise (bétail sur pieds, œuf, fromage et autres produits finis d'origine animale) • Rémunération du personnel technique et administratif du projet d'entreprise ; • Electricité et eau ; • Frais liés à la location des lieux de production, de transformation et de commercialisation (Bâtiments administratifs et commerciaux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les investissements existants non encore amortis ; • Les prises de participations dans d'autres entreprises • Les coûts liés à l'acquisition de terrain • Toute dépense ayant un objet autre que le sous-projet présenté
---	---

6. Procédures de soumission et de recevabilité du dossier

Chaque promoteur constituera un dossier complet et le dépose dans un délai précis et aux adresses indiquées.

6.1. Constitution du dossier de demande de financement

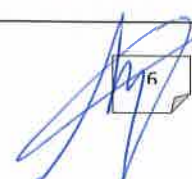
<p>Promoteurs de MPME « MPE de production, transformation commercialisation et de fourniture d'intrants, OP d'éleveurs/producteurs »</p>
<ul style="list-style-type: none"> • La Fiche d'identification du promoteur du projet ; • Les Pièces administratives : <i>Registre de commerce, le NIF, Agrément, statut, règlement intérieur, liste des actionnaires pour les entreprises personne morale</i> • La Situation financière de son activité d'au moins de 2 dernières années (2020 et 2021) en termes de recettes, dépenses et revenus dégagés ; • Les documents prouvant la disponibilité d'un terrain ou d'un local pour le site d'implantation du projet • La liste de membres de l'Organisation, promotrice du projet d'entreprise et signée

6.2. Retrait de la fiche d'identification du promoteur

Les fiches d'identification du Promoteur (FIP) sont disponibles auprès de l'équipe de REEL Mahita à Niamey et au niveau de chaque région selon les contacts indiqués dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 3 : Régions de Dosso et Tillabéry (Balleyara)

Zones/bassins	Personnes de contact	Adresses
1. Dosso, Boboye/Falme	Mr Doudou Abdou Intervention Officer (IO) entrepreneuriat Féminin de REEL Mahita/Enabel	Cel : 80 01 84 27/Dosso E-mail : abdou.doudou@enabel.be
	Directions départementales de l'élevage de Dosso, Boboye et de Falme	DDEL Dosso Abdou Amadou Cel : 96 43 84 37 E-mail : aùadouabdou1975@gmail.com
		DDEL Boboye : Kailou Foga Cel : 80 79 26 37 E-mail : kailoufoga@gmail.com
		DDEL Falme : Boureima Sidikou Cel : 97 50 73 20 E-mail : sidikoub@yahoo.fr
2. Loga/Balleyara	Mr Abdoulaye Amadou Expert Sec et T Coordo Dosso REEL Mahita/Enabel	Cel : 90 05 15 17/Dosso E-mail : abdoulaye.moussa@enabel.be
	Directions départementales de l'élevage (DDEL) de Loga et de Ballayera	DDEL de Loga : 80 15 55 05. DDEL de Balleyara : 96 07 39 05
	Mr Mahamadou Kabirou Moussa	Cel : 70 72 17 92/Gaya



Projet de Renforcement de l'Entreprenariat en Elevage (REEL Mahita)

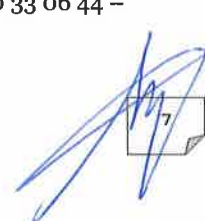
3. Gaya, Dioundjou	Intervention Officer (IO) GEIC Lait de Gaya/REEL Mahita/Enabel	E-mail : mahamadoukabirou.moussa@enabel.be
	Directions départementales de l'élevage (DDEL) de Gaya et de Dioundjou	DDEL de Gaya : 90635241/ 96888934 Email : silliassou_74@yahoo.fr DDEL de Dioundjou : 95120434/ 97545950 maqagigaladi300@gmail.com
4. Douchi/Tibiri	Mr Ibrahim Maidajdi Kaka Intervention Officer (IO) GEIC de Douchi/Tibiri/REEL Mahita/Enabel	Cel : 91 77 24 94/Douchi E-mail : ibrahim.maidadji@enabel.be
	Directions départementales de l'élevage (DDEL) de Douchi et de Tibiri	DDEL de Douchi : Abdoulsalam Gaoh Kaza Cel: 90 50 51 61/88 01 01 98 Email: askgaoh@gmail.com DDEL de Tibiri : SC Scel/ Salifou Gouzayé Cel: 96 70 04 35/91 16 96 16

Tableau 4 : Région de Tahoua

Région de Tahoua		
Zones/bassins	Personnes de contacts	Adresses et contacts
Tahoua	Mr Abdou Oumarou Expert Sec et T Coordo Tahoua REEL Mahita/Enabel	Cel : 91 86 08 01 E-mail : oumarou.abdou@enabel.be
	Direction départementale de l'élevage (DDEL) de Tahoua	DDEL de Tahoua : Ibrahim Gadagé Cel : 96 86 80 88 E-mail : ibrahimgadage@ymail.com
	Direction départementale de l'élevage (DDEL) Ville de Tahoua	DDEL : Mr Doudou Ndiaye Cel : 96 98 72 29 E-mail : doudoundiave45@gmail.com
Illéla et Abalak	Mme BACHIR MAMAN, Fatoumata Intervention Officer (IO) GEIC de Tahoua, Illéla/Abalak/REEL Mahita/Enabel	Cel : 82 44 28 88 E-mail : fatoumata.bachirmaman@enabel.be
	Direction départementale de l'élevage (DDEL) de Abalak	DDEL de Abalak : Mr Ousseini Razikou Cel : 91 50 71 70/ 96 08 35 77 E-mail : ousseinirazikou@yahoo.fr
	Direction départementale de l'élevage (DDEL) de Illéla	DDEL de Illéla : Mr Abdourahamane Aboubacar Cel : 98 30 36 49 E-mail : abdrabmaq@yahoo.fr
Konni/ Malbaza	Mr Tambo Alhousseini Intervention Officer (IO) GEIC de konni-Malbaza/REEL Mahita/Enabel	Cel : 90 88 63 90 E-mail : alhousseini.tambodji@enabel.be
	Direction départementale de l'élevage (DDEL) de konni	DDEL de Konni : Issaka Ali Farka Cel : 93 10 12 82/ 96 88 90 34 E-mail : aliofarkaissaka@ahoo.fr
	Direction départementale de l'élevage (DDEL) de Malbaza	DDEL de Malbaza : Hamidou Haynikoye Cel : 99 89 16 63 E-mail : hamidouha@ahoo.fr
Madaoua/ Bouza/ Keita	Mr BAFADE ADAMOU Mourtala Intervention Officer (IO) GEIC de Madaoua Bouza/Keita/REEL Mahita/Enabel	Cel : 90 24 09 56/97 71 63 90 E-mail : mourtala.bafadeadamou@enabel.be
	Direction départementale de l'élevage (DDEL) de Madaoua	DDEL de Madaoua : Attahirou Zamnaou Cel : 96 62 02 99 E-mail : attazamnaou@gmail.com
	Direction départementale de l'élevage (DDEL) de Bouza	DDEL de Bouza : Mamane Sani Dillé Cel : 99 08 08 35 E-mail : dille.mamanesani@yahoo.fr
	Direction départementale de l'élevage (DDEL) de Keita	DDEL de Keita : Ibrahim Cel : 99 83 96 26 E-mail : ibrahimhachimou8@gmail.com

Les fiches seront aussi téléchargeables sur les sites WEB : <https://www.enabel.be/fr>, <https://www.facebook.com/EnabelauNiger/> ; <http://www.reca-niger.org/> ;

Secrétariat du projet REEL Mahita, quartier Terminus, Rue du Sahel, BP 12987 Niamey, (+227) 20 33 06 44 – GSM : (+227) 90 38 11 01, Niamey, Niger, E-mail : habsatou.moussamohamed@enabel.be



Projet de Renforcement de l'Entrepreneuriat en Elevage (REEL Mahita)

6.3. Envoie et dépôt de la fiche d'identification du promoteur

- La fiche d'identification du promoteur (FIP) renseignée en manuscrite/saisie doit être soumise en un original et en format A4.
- La fiche d'identification du promoteur (FIP) renseignée doit être soumise dans une enveloppe et remise en main propre contre accusé de réception signée et datée au lieu de retrait déjà indiqué.

N.B : Les dossiers constitués par les promoteurs sont déposés au niveau des ces différents contacts indiqués dans **les tableaux 3 et 4** sous la supervision et la coordination de l'équipe du projet REEL Mahita des régions de Dosso/Tillabéry et de Tahoua. Ces dossiers sont centralisés par les équipes du projet au niveau de chaque bassin d'intervention ensuite transférés au niveau des régions.

Une fiche d'identification du promoteur (FIP) mal renseignée et incomplète sera rejetée ainsi qu'un dossier incomplet.

5.4. Date limite de soumission

La date limite de soumission du dossier (fiches d'identification et pièces administratives) est fixée au **25 janvier 2022 à 10 h 00** telle que prouvé par la date d'envoi, ou la date de l'accusé de réception. Tout dossier de promoteur (FIP) soumis après la date et heures limites fixées, sera rejeté.

6. Instructions des dossiers des candidats

6.1. Présélection des promoteurs

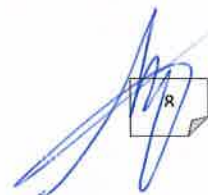
Étape 1 : Recevabilité des dossiers des promoteurs

Le Comité Technique Régional (CTR) procède par la vérification de la recevabilité des dossiers de demande de financement à l'ouverture de la session de présélection.

Informations générales	Dispositions administratives
<ul style="list-style-type: none"> • Le groupe cible éligible • La localisation (Bassins/communes) ; • Les filières/chaines de valeur éligibles ; • Les domaines d'activités/types de projets d'entreprise ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Date de dépôt • Fiche d'identification bien renseignée et signée ; • Pièces d'identification du demandeur (carte d'identité, certificat de résidence, carnet de famille,) ; • Pièces administratives des OP/scoop (agrément, statuts et règlements) et des MPME (RCC, NIF) • Situations financières de l'activité d'au moins de 2 dernières années (2020 et 2021) • Document du terrain ou local pour le site d'implantation du projet (<i>acte de session, titre foncier, attestation de vente, de donation, titre de droit de propriété en milieu rural</i>) • Une liste signée (ou portant l'empreinte digitale) par les membres de l'Organisation (OP) ;

Étape 2: Evaluation des propositions de projets d'entreprise des promoteurs

A partir de la liste des dossiers des promoteurs recevables, le comité technique tiendra une session d'évaluation en se basant sur les critères suivants :



Projet de Renforcement de l'Entrepreneuriat en Elevage (REEL Mahita)

1. Capacités du promoteur

- Expérience dans le domaine d'activité et profil du promoteur (au moins 2 ans)
- Situation financière de 2 dernières années pour les MPME /OP
- Procédures (outils méthodes) de gestion :
 - *Fiches/document de gestion comptable et financière*
 - *Fiches techniques de production, transformation et de commercialisation des produits*
 - *Compte banque*
 - *Etc.*
- Réseau d'affaires du promoteur : clients, fournisseurs actuels
- La capacité techniques et économique actuelle les biens matériels/équipements actuels, les chiffres d'affaires et autres sources de revenus
- Le nombre d'emplois créés.

2. Modèle d'affaires/Projet d'entreprise du promoteur

- Pertinence de l'idée de projet en lien avec le développement d'une des chaînes de valeur prioritaires du projet REEL Mahita
- La pertinence du modèle d'affaires (potentiel de création de revenu et d'emploi en amont et en aval)
- La pertinence/cohérence des activités proposées par rapport au modèle d'affaire
- La pertinence des produits/services proposés pour son modèle d'affaires
- Le marché visé pour l'écoulement des produits ;
- Les canaux de distributions de produits ;
- La disponibilité réelle des partenaires (fournisseurs d'intrants et les clients)
- Le degré d'innovation du projet d'entreprise proposé
- La structure des coûts prévisionnels du projet (raisonnable, réaliste et réalisable)
- La structure des recettes prévisionnelles du projet d'entreprise (raisonnable, réaliste et réalisable)

6.1. Sélection définitive des dossiers des promoteurs

Chaque promoteur de MPME présélectionné, sera visité et invité en séance d'entretien direct avec les membres du comité pour défendre son dossier de demande de financement. Un soumissionnaire ne peut se voir attribuer qu'une seule demande même s'il présente 2 dossiers de demande de financement.

Etape 1 : Visite de terrain des promoteurs par le CTR

Des missions de terrain seront entreprises par des équipes techniques pour vérifier et apprécier les informations fournies par les promoteurs.

Etape 2 : Session de sélection définitive des dossiers des promoteurs

Sur la base des visites des sites de projet d'entreprise et des entretiens directs avec les promoteurs, le comité réévaluera les dossiers pour une validation définitive.

Pour Enabel au Niger
Mme Sandra GALBUSERA



Projet de Renforcement de l'Entrepreneuriat en Elevage (REEL Mahita)

Annexe : Liste des bassins et communes d'intervention du projet REEL Mahita

Région	BASSINS	Département (17+1 ville)	Communes (52)	Filière Bétail- Viande	Filière lait	Filière Aviculture		
Dosso	Dosso Boboye- Falmeý	Dosso	Dosso, Sambera, Golle, Farrey, Mokko, Kargui Bangou (6)	x		x		
		Boboye	Birni Ngaouré, Kiota, Ngonga, Fabidji (4)	x	x	x		
		Falmeý	Falmeý, Guillaqué (2)	x	x			
	Gaya/ Dioundiou	Gaya	Gaya, Yelou, Tanda, Bengou, Tounouga, Bana (6)	x	x			
		Dioundiou	Dioundiou (1)	x	x			
		Dogondoutchi/ Tibiri	Doutchi	Doutchi, Dankassari (2)	x	x	x	
	Dosso	Loga- Balleyara	Tibiri	Kore Mairoua, Tibiri, Doumeiga et Guéchemé(4)	x		x	
			Doutchi	Matankari (1)	x		x	
			Doutchi	Matankari (1)	x		x	
Tillabery	Loga- Balleyara	Loga	Loga, Falwel, Sokorbé (3)	x		x		
Tahoua	Tillabery	Kollo	Balleyara (1)	x		x		
		Tahoua	Tahoua 1, Tahoua 2, Kalfou, Barmou (4)	x	x	x		
		Abalak	Tabalak, (1)	x	x	x		
	Tahoua	Tahoua/ Illéla	Illéla	Illéla, Badaguichiri, Tajaé (3)	x	x	x	
			Konni/ Malbaza	Konni	Konni, Bazaga, Tsernawa, Alela (Yaya) (4)	x	x	
			Malbaza	Doguerewa, Malbaza (Guidanider) (2)	x	x		
	Madaoua/ Bouza/ Keita	Madaoua/ Bouza/ Keita	Madaoua	Madaoua, Bangui (2)	x		x	
			Bouza	Bouza, Karofane (2)	x		x	
			Keita	Keita, Ibohamane, Tamaské, Garhanga (4)	x			